

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 9, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Paul, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DELOUVÉ, DENUNQUÉ, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 février 1845.

M. l'évêque de Chartres vient, dans une lettre adressée à l'Univers, d'adhérer au mandement de M. de Bonald concernant le livre de M. Dupin sur le droit public ecclésiastique; son exemple sera infailliblement suivi, et nous verrons sous peu le conseil d'état aux prises avec une notable partie du clergé de France. S'il n'y avait pas dans le gouvernement une tendance secrète à s'entendre avec le clergé ultramontain, nous pourrions le croire fort embarrassé; mais il ne l'est nullement, et c'est ce qu'il est facile de saisir quand on se rend un compte sérieux de certains faits.

Les évêques vont s'élever contre le conseil d'état, braver ses décisions, et pourtant la plupart ont été choisis par les ministres de Louis-Philippe. Aujourd'hui, M. de Bonald est à la tête de l'agitation cléricale; mais qui l'a nommé archevêque de Lyon, puis cardinal? Pourquoi l'a-t-on enlevé à son évêché du Puy? Pourquoi l'a-t-on appelé à la cour? Est-ce que ce n'a pas été pour faire alliance avec le parti prêtre et le rattacher à l'ordre de choses créé en 1830? MM. du clergé ont laissé faire, puis, usant des moyens qu'on a mis entre leurs mains, ils sont devenus de plus en plus exigeants. Ils ont la direction de près de la moitié de la jeunesse, cela ne suffit pas; ils veulent qu'elle soit tout entière entre leurs mains.

Les exigences du clergé étant prévues par tous les hommes sensés, le gouvernement a dû les prévoir comme nous, et nous nous rappelons notamment qu'à Lyon des remontrances furent faites même par le Courrier de Lyon sur le choix de M. de Bonald comme archevêque. Quant à nous, nous nous sommes tus; nous savions qu'il ne s'abusait pas sur son choix; nous savions aussi que, nonobstant toutes observations, on passerait outre.

M. de Bonald a parfaitement répondu aux espérances des uns et aux craintes des autres; il n'a jamais fait défaut ni à la cour ni à Rome. Au passage des princes, il s'est montré courtisan; en même temps il s'est produit plus nettement que jamais comme prélat ultramontain. Ainsi, nous l'avons vu ouvrir les portes de l'archevêché à M. de Montalembert, le défenseur avoué des jésuites à la chambre des pairs; nous avons entendu ses menaces de retirer les aumôniers des collèges de son diocèse dans le cas où des professeurs y seraient introduits contre son gré. Maintenant il va plus loin, et, du haut de la chaire évangélique, il lance une condamnation contre un livre de droit public. C'est de la censure ecclésiastique, ni plus, ni moins, et pourtant la charte a proclamé la liberté de la presse.

Nous disons que c'est de la censure ecclésiastique, car désormais que devra faire un laïc qui voudra traiter certaines matières religieuses et éviter de pareilles condamnations? Il devra envoyer son ouvrage au palais épiscopal, et réclamer de son évêque ou de son archevêque l'autorisation de le publier; autrement, il sera exposé à une condamnation semblable à celle qui a atteint le livre de M. Dupin.

Voilà pourtant où nous en sommes avec le système suivi par le gouvernement: les prélats qu'il a élevés aux dignités battent en brèche les institutions civiles qui font son appui, et ne craignent pas de frapper de leur réprobation un ouvrage publié par l'un des magistrats les plus éminents du royaume. Si de pareils abus se commettent, ne devons-nous pas en conclure qu'il y a de sa part plus que de la faiblesse? Ne devons-nous pas y voir quelque connivence secrète avec une partie du clergé, connivence tendant à détruire de concert les libertés publiques?

Sans doute le gouvernement risque beaucoup à ce jeu-là, mais le clergé y risque plus encore. Quand l'orage grossira, que fera le gouvernement? Il s'effacera, il changera ses voies. Qui lui rendra sa puissance morale? qui le rétablira dans l'esprit du peuple? Evidemment, s'il se montre si turbulent, c'est qu'il compte sur un appui certain dans les hautes régions du pouvoir; s'il viole aussi ouvertement les lois de l'Etat, c'est qu'il sait qu'on n'aura pas la puissance de le frapper. Il veut braver la juridiction du conseil d'état, parce qu'il sait d'autre part quelle est sans autorité morale et sans force dans l'opinion. Toutefois, il ne se hasarderait pas à le faire s'il ne comptait sur la tolérance des chambres, sur l'inertie du ministère et sur l'appui indirect de la cour.

D'ailleurs, n'est-il pas de notoriété publique que M. Martin (du Nord) et M. de Salvandy voulaient s'opposer à ce qu'on déferât le mandement de M. de Bonald au conseil d'état? Ainsi, le prêtre agitateur a trouvé jusque dans le sein du conseil des défenseurs.

Nous ne voulons pour le moment, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous occuper ni du livre de M. Dupin ni du mandement de M. de Bonald; nous aurons plus tard l'occasion de le faire. Seulement nous tenons à enregistrer certains faits graves qui ont surgi autour de nous; nous voulons qu'on connaisse bien la nature des rapports du clergé avec le gouvernement, et qu'on ne croie pas qu'il y ait de la part de celui-ci intention de redresser aucun de ces écarts ecclésiastiques qui portent le trouble dans tous les esprits et jettent partout la surprise et la crainte.

Quoi! un livre sérieux paraît sur les matières ecclésiastiques, et on le frappe de condamnation politique! Ne pouvait-on pas le réfuter dans les journaux, le combattre par la voie de la presse? Est-ce que Lyon manque de docteurs en théologie? Vous trouvez le livre contraire aux saines doctrines de l'église, que ne chargiez-vous tel ou tel de vos écrivains d'en faire la démonstration? Mais non, on a mieux aimé condamner que réfuter; c'est plus commode. Si l'archevêque de Lyon avait eu le pouvoir de faire brûler ce livre en place publique, il l'aurait fait. Ne voit-on pas que son mandement implique aussi une répression corporelle, et que si elle n'est pas mentionnée, c'est que le clergé n'a pas de tribunaux à sa disposition? Patience, on en instituera peut-être.

Voici le texte de la proposition Rémusat, dont tous les bureaux de la chambre ont aujourd'hui autorisé la lecture publique :

« Art. 1^{er}. Les membres de la chambre de députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés au jour de leur élection ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la chambre, ni pendant l'année qui suit l'expiration de leur mandat.

- » Art. 2. Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions :
- » 1^o De ministre;
 - » 2^o D'ambassadeur et de ministre plénipotentiaire;
 - » 3^o De sous-secrétaire d'état;
 - » 4^o De procureur-général à la cour de cassation;
 - » 5^o De procureur-général à la cour royale de Paris;
 - » 6^o De commandant en chef de la garde nationale de Paris;
 - » 7^o De gouverneur des possessions françaises en Algérie;
 - » 8^o De grand chancelier de la Légion-d'Honneur;
 - » 9^o De gouverneur de la Banque.

» Art. 3. L'interdiction prononcée par l'art. 1^{er} n'est pas applicable aux députés qui rentreraient dans les fonctions publiques après en être sortis pendant la durée de leur mandat législatif.

» Art. 4. Les députés qui exercent des fonctions publiques salariées au moment de leur élection ne peuvent être promus, sauf les cas prévus à l'art. 2, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur et dans l'ordre hiérarchique et régulier des divers services publics auxquels ils appartiennent.

» Art. 5. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles :

- » 1^o De procureur-général, d'avocat-général et de substitut du procureur-général près les cours autres que la cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris;
- » 2^o De procureur du roi et de substitut du procureur du roi près les tribunaux de première instance;
- » 3^o D'ingénieur en chef et ordinaire de département;
- » 4^o De secrétaire-général, directeur-général, directeur, chef de division et employé des ministères.

» Art. 6. Les présidents et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le collège électoral de l'arrondissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.

» Art. 7. Ces dispositions seront mises en vigueur à l'époque des prochaines élections générales. »

ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES.

40^e article (*).

Des divers modes d'activité humaine. — Division de ce travail.

L'activité collective de l'espèce humaine est comprise tout entière dans la morale, la politique et l'économie. Ces trois sciences embrassent trois ordres de faits qui, dans la marche progressive de l'humanité, opèrent incessamment par leur influence réciproque les uns sur les autres et ne peuvent être séparés; toute réforme tentée exclusivement dans l'un d'eux sera nécessairement éphémère et infructueuse.

Les institutions morales sont celles qui ont pour but de développer et de surexciter en nous les facultés qui nous portent à prendre pour règle de conduite les inspirations de notre conscience à reconnaître une loi supérieure à notre nature et à nos appétits matériels.

Les institutions politiques sont créées pour faire respecter les conventions en vertu desquelles s'établissent et se régularisent les rapports de peuple à peuple, de famille à famille, d'individu à individu.

Les institutions économiques s'appliquent à la production et à la distribution des choses destinées aux usages de la vie.

(* Voir nos numéros des 12, 14, 19, 26 janvier, 1^{er}, 4, 11, 15, 17 et 21 février.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 FÉVRIER.

EXPOSITION D'UNE NOUVELLE DOCTRINE.

3^e article (1).

Pour fixer les idées, nous distinguerons deux parties dans le cours professé par M. Imbert : une partie théorique dont nous avons rendu compte et qui comprend l'étude du système nerveux, de son rôle souverain dans l'organisation, de ses conditions et de ses lois, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de physiologique dans la nouvelle doctrine du professeur, et une deuxième partie, essentiellement pratique, qui consiste dans l'application des principes posés dans la première. C'est celle-ci que nous allons analyser rapidement en commençant par les applications à la médecine pour passer ensuite aux applications philosophiques et morales, ainsi que l'a fait M. Imbert.

Tous les phénomènes de l'économie vivante se rapportant au système nerveux, les maladies, qui sont un ordre de ces phénomènes, doivent donc s'y rapporter; c'est un principe important et que la médecine ne doit jamais perdre de vue. Ce n'est pas tout. Il ne suffit pas de savoir que le système nerveux est affecté dans toutes les maladies, il faut encore connaître quelle est la partie de ce système affectée dans chacune d'elles et de quelle manière elle est affectée. C'est seulement à ces conditions que la doctrine recueillie en pathologie des applications d'un caractère vraiment scientifique.

Pour remplir ces conditions, il faudra procéder d'après les principes déjà exposés. Si c'est un cas de folie qui se présente, comme tout ce qui est intellectuel se rapporte au cerveau, point de doute, c'est le cerveau qui est affecté. Il y a plus : si c'est une monomanie particulière, il faudra étudier cette monomanie et rechercher à quelle partie du cerveau elle correspond. Est-ce une érotomanie, espèce de folie causée par l'amour et caractérisée par un délire érotique, l'altération sera alors dans le cervelet. A-t-on affaire à une affection des organes de la génération, à une maladie de l'utérus par exemple, l'altération est dans la partie de la moelle chargée de la vitalité de cet organe. Enfin, l'organe lui-même pourra être seul affecté à la suite de causes externes, comme les coups, les blessures, etc. Pour citer des exemples pris dans d'autres fonctions, que le malade ait ce qu'on appelle une boulimie, affection qui consiste dans un besoin continu de prendre une quantité immodérée d'aliments, on se gardera bien de croire que le mal est dans l'estomac; il ne peut être que dans le cerveau; c'est une aberration de l'alimentivité, faculté qui préside au choix des aliments. Si c'est une maladie organique de l'estomac ou une gastrite, l'altération sera dans une partie de la moelle épinière, et ainsi de suite.

On voit, d'après cela, que le siège d'aucune maladie ne pourra être placé dans le sang ni dans les humeurs. Les liquides, tout le monde le sait au-

jourd'hui, sont sous la dépendance absolue des solides. Quand le sang est vicié, c'est que les organes qui le fabriquent, pour ainsi dire, sont malades, et qu'en définitive la maladie de ces organes a sa source dans la moelle épinière.

Le siège de la maladie une fois déterminé, il faut rechercher la nature de l'altération qui engendre cette maladie. Ici le professeur reconnaît qu'il est impossible de découvrir la nature intime des affections. Qu'on n'espère pas la trouver dans l'étude du cadavre; tous les désordres qu'on y remarque sont encore placés en dehors de la véritable source du mal. Les travaux anatomo-pathologiques ne nous montrent que des effets et non des causes. Le système nerveux n'accusera jamais rien. On n'apprécie aucun changement dans la masse cérébrale à la suite de l'épilepsie, de la catalepsie et autres affections qui ont évidemment leur siège dans le cerveau; on doit en conclure qu'il en sera de même dans tous les cas.

Ne connaissant rien sur la nature intime des maladies, il faut nous servir pour les désigner d'un mot qui ne présuppose pas cette connaissance, comme le ferait le mot *irritation* par exemple. Le terme générique d'affections paraît au professeur remplir parfaitement ce but. Toutes les maladies, dit-il, seront pour nous des affections, c'est-à-dire des états anormaux du système nerveux; états très-appréciables dans leurs effets, mais inconnus dans leur nature intime.

On distingue ordinairement deux genres de lésions, les lésions physiques et les lésions vitales; mais les unes et les autres ne tardent pas à se confondre et à devenir toutes vitales sans exception. Que ce soit une fracture, lésion purement physique au point de départ, bientôt les parties fracturées s'enflamment et entrent en vitalité; il en résulte l'exsudation d'un suc visqueux qui se condense et engendre le cal, lequel finit par s'organiser à la manière de l'os. Il y a là nécessairement un fait vital. Il en est de même de toute lésion physique; elles ne sont telles qu'au moment où elles s'opèrent. Inutile de mentionner les maladies chirurgicales qui reconnaissent pour cause un vice général de la constitution, tel que la scrofule, la syphilis, le rhumatisme, etc. Ces maladies rentrent évidemment dans les lésions vitales. Tout cela prouve qu'un bon chirurgien doit non seulement être habile opérateur, mais encore bon médecin. Et pourtant il est plus d'un chirurgien qui s'inquiète fort peu de médecine; il en est plus d'un qui, après avoir fait une opération, l'extraction d'une pierre de la vessie par exemple, semble oublier que la pierre n'était pas tombée là du ciel, qu'elle n'y était que parce que les reins sont malades ou par d'autres causes semblables, et que, par conséquent, il faut agir sur ces causes et les combattre.

Le professeur émet ensuite quelques idées sur l'étiologie et la symptomatologie. Il reconnaît aussi deux genres de causes : physiques et vitales. Dans les causes physiques, on comprend tout ce qui peut contuser, rompre ou déchirer nos tissus ou nos organes. Les causes vitales, qui se rapportent toutes au système nerveux, sont de deux sortes : 1^o constitutionnelles; 2^o occasionnelles ou accidentelles.

Les causes vitales constitutionnelles indiquent, chez les individus en qui elles se manifestent, l'absence d'un état normal, une des conditions que nous avons reconnues indispensables pour la santé. Elles se rapportent toutes à un état anormal, qui est le plus souvent héréditaire. Ce genre de cause est nié par Brown, par Broussais, et en général par ceux qui attribuent toutes les affections aux excitations extérieures. Pour eux, point de diathèse, point de prédisposition congénitale. Aussi sont-ils bien embarrassés pour expliquer comment la phthisie, par exemple, vient tout-à-coup exercer ses ravages chez de jeunes hommes jusque-là pleins de vigueur et de santé, et les arracher impitoyablement à la vie. Ils expliquent cela par des causes accidentelles, telles que des pleurésies, des pneumonies, tandis que très-souvent ces causes n'ont point du tout existé.

Selon M. Imbert, les diathèses, les états anormaux, résultent d'un défaut d'équilibre dans les diverses parties du système nerveux. Pour prendre des exemples connus et déjà cités à d'autres occasions, toutes les fois qu'il y a un grand développement de cervelet et en même temps faiblesse de l'organe générateur, il doit se produire ce qu'on appelle érotomanie. L'individu ainsi conformé sera donc prédisposé à cette maladie. Si la portion cérébrale qui préside à l'alimentivité est très-développée chez une personne, et que cette même personne ait un estomac faible, il en résultera des désordres d'une autre nature, car elle aura le défaut de manger plus d'aliments qu'elle n'en peut digérer. C'est ce qu'on a nommé boulimie.

Nous pourrions faire remarquer au professeur que dans une séance précédente il attribuait l'état anormal à une texture particulière du cerveau, et ne parlait pas du défaut d'harmonie dans les parties du système nerveux. Il est bien possible que ces causes ne soient pas contradictoires et puissent marcher de pair sans s'exclure, mais cela aurait dû être indiqué.

Les causes vitales accidentelles résultent de l'absence de conditions hygiéniques. Elles correspondent aux six classes que le professeur Hallé a faites de tout ce qui compose la matière de l'hygiène. Ces six classes sont, comme on sait : 1^o les *circumfusa*, qui comprennent tout ce qui agit sur nous par influence extérieure et générale, tel que les climats, l'atmosphère, les habitations, etc.; 2^o les *applicata*, ou tout ce qui agit sur nous par contact, comme les vêtements, les bains, les cosmétiques, etc.; 3^o les *ingesta*, comprenant tout ce qui est susceptible d'être introduit dans le corps par les voies digestives; 4^o les *exercita*, ou tout ce qui doit être rejeté du corps; 5^o les *gesta*, c'est-à-dire les choses faites; cette classe comprend les états de veille, de sommeil, de repos, les mouvements et les locomotions; 6^o les *percepta*, dans lesquels on range toutes les impressions, toutes les sensations que nous sommes susceptibles d'éprouver.

Les maladies se manifestent par des symptômes locaux. Un homme est saisi par le froid, il est pris d'un frisson général, puis une grande chaleur succède à ce frisson; il y a accélération du pouls, dégoût des aliments, etc. Ce sont là des phénomènes généraux. Ils indiquent que la

(1) Voir les feuillets des 5 et 6 janvier et 24 février.

Par la morale, l'opinion publique est dirigée, éclairée dans la conception de sa volonté; la politique est l'organisme du corps social, et l'économie peut être regardée comme la science qui démontre par quels moyens cet organisme, quand il est mis en mouvement par la volonté, peut opérer sur les choses. Prétendre les séparer dans l'application comme dans la théorie, ce serait se condamner à de stériles travaux.

« Ce n'est point, dit M. Michel Chevalier, à l'économie qu'il est réservé de poser les questions sociales; elle les accepte telles qu'elles sont déterminées par la politique, et les élève conformément aux préceptes enseignés par la religion ou par la philosophie, suivant que l'une ou l'autre est en possession du gouvernement des intelligences. Elle n'est pas la fille aînée de la maison; elle a, au contraire, trouvé plusieurs aînées, dont elle reconnaît la puissance et l'autorité. »

L'économiste et le politique sont ils donc condamnés à subir aveuglement des inspirations étrangères, à accepter sans discussion les principes qui leur seront imposés par des maîtres? La science sera-t-elle dans leurs mains un instrument à deux tranchants? Non. La science ne sera pas aux ordres des mauvaises passions; elle puisera ses inspirations dans la conscience publique, et travaillera avec ardeur à réaliser ses vœux. En effet, peut-on borner l'étude de la morale à connaître la vérité sans chercher à assurer son empire, à sonder les combinaisons profondes de la politique pour apprendre à faire jouer de machiavéliques ressorts, gouverner, dominer les hommes pour le seul avantage de les assujettir sans se préoccuper de leur bonheur? Peut-on ne voir dans la science économique que la révélation des phénomènes qui président à la création des richesses, et ne tenir aucun compte des règles assignées par l'équité à la coopération et à la rétribution de chacun? Non, sans doute, et la confusion d'idées dans laquelle notre époque est tombée n'est due qu'à de telles erreurs.

Comment séparer autrement que par la pensée l'âme, les muscles, les membres? Leur union forme un corps qui pense, se meut, existe; divisez-les, la machine cesse de fonctionner, ce n'est plus qu'un cadavre. Cette comparaison est devenue triviale à force d'avoir été répétée; elle n'en est pas moins vraie, et donne une idée exacte des sociétés. L'âme, c'est l'opinion, la volonté qui dirige; les membres sont les individus, les forces diverses qui, sans une direction, resteraient impuissantes. Les muscles représentent les institutions politiques qui les relient entre eux, coordonnent leurs efforts et les mettent en mouvement. C'est ainsi que par analogie il nous est donné de nous élever de la connaissance d'un objet à la conception des problèmes les plus difficiles; car la loi de Dieu est une, et on la retrouve dans les plus sublimes de ses ouvrages comme dans la plus humble des créatures échappée de ses mains. Les proportions seules diffèrent.

Tout dans la nature, dans les créations qui nous entourent, nous révèle les lois de l'harmonie; tout nous y invite. Notre esprit est dominé par le besoin d'unité et de solidarité, et, depuis le commencement des siècles, nous nous sentons comme invinciblement attirés vers cette immense synthèse qui semble devoir embrasser l'humanité tout entière. Les croyances, les formes politiques, les institutions économiques se sont successivement modifiées dans ce sens par le seul effet du développement de nos facultés. Souvent il y a eu hésitation, perturbation, rétrogradation même dans cette marche, parce que les nations, n'étant pas organisées pour la vie humaine, n'ont pu avoir pendant long-temps de leurs destinées qu'un sentiment vague et confus. Elles ont été guidées, dans leurs évolutions progressives, par de rares révélations qui, comme des éclairs de la raison commune, n'ont brillé sur elles qu'à de longs intervalles. Souvent éblouis de ces lueurs inattendues, les peuples troublés se jettent dans de fausses routes; souvent aussi, dans la nuit qui les environne, on les voit s'égarer. Les supériorités surgissant du milieu de cette ébullition, au lieu de s'assimiler à la foule pour l'élever à leur niveau, s'appliquent au contraire à la dominer; l'individualisme divise pour opprimer; les nations s'écrasent entre elles; les citoyens exploitent les citoyens; il n'y a plus rien de commun entre un homme et un autre homme; ils ne sont liés ensemble, les esclaves que par leurs chaînes, les maîtres que par leur intérêt.

L'espèce humaine est loin alors de comprendre que le besoin de vivre en société soit autre chose que la cruelle satisfaction de jouir sans réciprocité des travaux de son semblable. Il y a loin de ce premier état à l'idée d'une solidarité universelle; elle germe pourtant dans cette grossière enveloppe. Ce n'est qu'à l'aide de l'expérience et au prix de mille douleurs que l'homme s'approche de plus en plus de la vérité. On l'a dit souvent, la vie est une arène où, sans

cesse aux prises avec le doute et l'erreur, le juste, obligé de combattre, à défaut d'autres adversaires, contre ses propres illusions, ne peut espérer de répit même au sein du triomphe. « Celui qui veut le bien de l'humanité, a dit Saint-Just, ne se reposera que dans la tombe. » Lorsque Dieu du sein de l'infini laissa tomber dans le cœur de sa créature une goutte de sa spirituelle essence, il voulut l'enivrer d'une éternelle ardeur pour sa sublime perfection et l'attirer incessamment vers elle en lui permettant d'en concevoir l'idée. Etouffer en soi cette sainte aspiration, c'est méconnaître sa dignité, c'est renier la noblesse de son origine. Mais des hommes pourront-ils commettre cette sacrilège profanation et enlever à leurs frères jusqu'au sentiment de leur devoir? Dépendra-t-il d'eux, après l'avoir abruti, d'enchaîner l'humanité, pour qu'elle soit dans son immobilité sans cesse dévorée par ses désirs, comme ja lis Prométhée sur son roc par un impitoyable vautour? C. B.

(La suite à un prochain numéro.)

Paris, le 25 février 1845.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE CENSURE.

La réunion qui a eu lieu aujourd'hui dans les bureaux avant la séance publique a été fort intéressante. Deux questions importantes étaient à l'ordre du jour: la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités parlementaires et le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord.

Le ministère avait donné le mot d'ordre à ses amis, et l'opposition à laquelle on aurait pu s'attendre de leur part en ce qui concerne la proposition de M. de Rémusat est restée à l'état d'intention tacite et qui ne produira ses effets que plus tard. Tous les bureaux ont autorisé la lecture sans contestation. Est-ce à dire pour cela que le ministère accepte enfin le commencement de réforme que demande M. de Rémusat? Nullement; mais M. Guizot a considéré que, dans les trois ou quatre mois de session qui lui restent à parcourir, il aurait suffisamment d'occasions de se trouver en lutte et en contradiction avec ses adversaires, et il n'a pas jugé nécessaire de s'exposer aujourd'hui, en repoussant la proposition, à un échec qui eût été certain, puisqu'il suffisait de l'assentiment de trois bureaux pour en autoriser la lecture. Aussi a-t-il déclaré que, bien que la proposition lui parût mauvaise, bien qu'à ses yeux elle fût contraire à tous les principes de notre gouvernement et de notre société, il ne voyait aucun inconvénient à en permettre la lecture, puisque cette lecture avait eu lieu l'année dernière. M. Duchâtel a dit la même chose dans son bureau, réservant, comme M. Guizot, tous ses moyens pour faire rejeter la proposition, si la chose est possible, lorsqu'il s'agira de statuer sur la prise en considération.

La discussion qui a eu lieu sur le projet de loi relatif au chemin de fer du Nord a été longue et animée dans presque tous les bureaux. Nous avons le regret de dire que le système de l'exécution des chemins de fer par l'Etat paraît avoir, depuis l'année dernière, perdu du terrain. Il a bien encore été soutenu aujourd'hui par des hommes convaincus; mais il est évident que ses plus chauds défenseurs dans la chambre sont découragés et n'ont plus d'espoir de faire triompher leurs opinions.

La commission qui a été nommée se compose de MM. Duprat, Luneau, Galos, Berryer, Cadeaux d'Acly, Ardant, Lanyer, Muret de Bort et Garnier-Pagès.

Nous croyons que dans cette commission il n'y a que l'honorable M. Garnier-Pagès qui soit bien décidé à ne pas renoncer au principe de l'exécution par l'Etat. M. Garnier-Pagès a toujours été partisan de ce principe, et il ne l'abandonnera pas, dût il être seul pour le défendre au sein de la commission.

M. Luneau était aussi l'année dernière, et nous croyons qu'il est encore cette année, partisan de l'exécution par l'Etat; mais nous pensons qu'il se contentera, se voyant en minorité dans la commission, d'agir de manière à introduire dans le projet de loi des dispositions aussi avantageuses que possible à l'intérêt public. Ainsi M. Luneau demandera qu'on fasse disparaître ces conditions qui rendraient une concurrence sérieuse à peu près impossible; il demandera qu'on réduise la durée de la concession portée dans le projet de loi à quarante-cinq ans; il demandera qu'on fortifie les mesures proposées pour prévenir ou réprimer l'agiotage. MM. Muret de Bort et Lanyer sont aussi dans les mêmes idées, quoique admettant le principe de la concession à une compagnie. Tous les autres membres de la commission admettent aussi ce principe qui malheureusement ne rencontrera plus désormais dans la chambre que des adversaires en minorité. Le point sur lequel portera maintenant l'effort de la discussion sera la durée de la concession. A cet égard, nous espérons qu'il sera possible de modifier d'une

manière sérieuse le chiffre de quarante-cinq ans accepté avec une inévitable complaisance par M. Dumon (du Lot).

Nous allions oublier de dire que M. Michel Chevalier a pris la parole dans le 6^e bureau, dont il fait partie, pour défendre le système des compagnies, mais qu'il s'est montré très-médiocrement orateur. Lorsqu'on est allé au scrutin pour la nomination du commissaire, il a obtenu deux voix. Cela promet.

— Le bruit a couru aujourd'hui que M. le ministre de l'instruction publique ne tarderait pas à être interpellé sur ses dispositions relatives au projet de loi sur l'instruction secondaire. Beaucoup de membres de la gauche pensent que la croisade que le clergé semble vouloir recommencer exige une prompte et sérieuse manifestation. Il ne peut pas y avoir de meilleure manifestation que la discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire, et c'est pour cela qu'on demandera qu'elle soit remise aussi prochainement que possible à l'ordre du jour. C'est, dit-on, l'honorable M. Quinette qui portera cette demande à la tribune.

— Un incident assez grave a occupé hier la chambre des députés, vers quatre heures. M. Garnier-Pagès, qui avait prévenu M. le ministre des finances, l'a interpellé vivement. Il avait pour cela une excellente raison. Le gouvernement espagnol a la prétention d'émettre sur la place de Paris un nouvel emprunt. Or, pour emprunter, il faut être digne de confiance, et pour être digne de confiance, il faut avoir payé ses anciennes dettes. C'est ce que n'a pas fait l'Espagne. En 1820, en 1822, et plus tard encore, l'Espagne a puisé largement dans nos poches; elle n'a rien rendu. Les Hollandais et les Anglais aussi ont prêté à son gouvernement; il leur a fait banqueroute comme à nous. Seulement les créanciers anglais, s'étant contentés d'une transaction, ont recouvré un tiers de leur créance. Les Français, confiants dans l'influence de leur gouvernement, n'ont rien eu.

En ce moment, les revenus de l'Espagne sont d'avance absorbés, gaspillés; il faut bien acheter des députés, payer les espions qui fourmillent dans ce malheureux pays, gorger la noblesse, depuis le dernier membre du sénat jusqu'à Munoz et Christine, et flatter le pape en offrant aux prêtres et aux congrégations leurs biens non vendus, et qui étaient le dernier, le seul gage sur lequel les créanciers français pouvaient compter.

Quand un gouvernement se conduit comme ne le ferait pas un simple particulier sous peine d'être condamné à la réclusion, c'est devenir son complice, c'est se déshonorer que de venir en aide à sa malversation et à ses déportements financiers en autorisant les manœuvres par lesquelles il essaie de battre monnaie.

Nous espérons que le gouvernement français n'en viendra pas là, et qu'il s'abstiendra, comme cela a paru être convenu entre lui et la chambre, de laisser coter les nouveaux fonds espagnols.

— Il y a un mois que la commission du budget a demandé au ministre des finances s'il était enfin décidé à opérer la conversion de la rente 5 O/O. Le ministre n'a pas encore répondu. Il a annoncé hier à la chambre qu'il ferait sa réponse à la fin de cette semaine, et en conséquence il a écarté l'interpellation que lui adressait à ce sujet M. de Saint-Priest. La réponse de M. Lacave-Laplague n'est pas douteuse; ce sera une fin de non-recevoir, un ajournement accompagné de quelque leurre, par exemple l'espoir de convertir bientôt si les circonstances le permettent. Et sachez, bons électeurs des campagnes, honnêtes industriels des villes, qui vous débâtez dans le vide, minés, épuisés que vous êtes par la rareté des capitaux, sachez que le gouvernement repoussera toujours cette mesure, et que le parti des bornes, qui a pour vous tant de flatteries et tant de promesses quand il sollicite vos suffrages, sera le complice de la résistance du gouvernement.

— Avant de se montrer de nouveau devant la pairie dans un débat public, le ministère n'a pas voulu paraître repousser le vote émis par elle en faveur des élèves exclus de l'Ecole Polytechnique. Il vient d'annuler ces dix-sept élèves, qui avaient été si iniquement séparés de leurs camarades dans la répartition des rentrées à l'Ecole ou des grades de sortie; mais voici comment il l'a fait. Ces élèves perdent une année; les quatorze élèves qui avaient achevé leurs cours d'études resteront encore une année à l'Ecole, c'est-à-dire jusqu'en août prochain, et ceux qui n'avaient passé qu'un an à l'Ecole y recommenceront leurs cours.

Si nous sommes bien informés, ceux des dix-sept élèves qui n'avaient passé qu'une année à l'Ecole ont été invités à écrire une lettre à M. le duc de Nemours pour pouvoir rentrer; les autres n'ont eu besoin que d'écrire au ministre de la guerre.

Pourquoi encore dans cette occasion l'intervention illégale de M. le duc de Nemours, qui n'est qu'un lieutenant-général, et non

moelle est mise en jeu, parce que c'est la moelle qui fournit la chaleur, qui préside à la circulation et à la digestion. Cet homme ressent aussi un point de côté; c'est là un symptôme local qui accuse une affection de la plèvre, nouveau fait qui apprend que la moelle est atteinte. En conséquence de son système, M. Imbert place dans les symptômes locaux un grand nombre de symptômes considérés par les médecins comme généraux; ainsi, les douleurs que le phthisique éprouve dans le dos, celles qui se font sentir à la nuque dans les affections de l'utérus, et un grand nombre d'autres.

En général, les symptômes sont d'autant plus nombreux et plus graves que les organes malades réagissent plus fortement et sur un plus grand nombre d'organes; ce qui s'exprime dans le langage de la doctrine physiologique en disant que plus la maladie de la moelle est étendue, plus elle est dangereuse.

M. Imbert passe en revue la classification des maladies en névroses, inflammations et maladies organiques. La classes des névroses est immense. Ce sont des affections du système nerveux qui ne s'accompagnent d'aucun trouble apparent, d'aucun changement de texture dans l'organe. L'autopsie ne montre rien dans le cerveau de l'aliéné: une jeune fille atteinte d'une gastralgie meurt-elle, on ne trouve aucune altération dans l'estomac. A la rigueur, toutes les maladies sont des névroses pour le professeur, puisque toutes ont leur source dans l'affection du système nerveux.

On s'est demandé s'il y a des névroses générales, c'est-à-dire des états qui affectent tous les organes à la fois. A cela les physiologistes répondent que non. Ils disent que les désordres généraux sont l'effet des réactions, et qu'en observant attentivement on peut toujours localiser le mal. M. Imbert pense qu'ils se trompent. Si l'on en veut la preuve, il suffit de considérer cette classe si nombreuse d'enfants qui, appartenant à des parents pauvres, prennent une mauvaise nourriture, s'élèvent dans des lieux malsains, mal aérés. Privés ainsi de bons aliments, d'un air pur et du soleil, ces pauvres enfants ne tardent pas à être pris d'un état maladif général; toutes leurs fonctions vitales se dépravent. Il en est à peu près de même chez les vieillards. A la dernière période de la vie, la circulation devient mauvaise; les digestions sont fausses; en un mot, toutes les fonctions sont appauvries et troublées. Dans ces cas-là, le mal ne saurait être localisé. D'où il suit que la doctrine physiologique est dans l'erreur.

A propos de névroses, le professeur fait remarquer que les douleurs qu'on éprouve dans toutes les maladies, et qui sont si grandes dans celles-ci en particulier, n'existent que dans le centre nerveux. Coupez le nerf, dit-il, et vous ne sentirez plus ce panari qui tout-à-l'heure vous faisait tant souffrir. Pourtant rien n'est changé dans votre doigt. Nous pensons, à ce sujet, qu'il n'est pas bien correct de dire que la douleur existe dans le centre nerveux, dans le cerveau. Le cerveau perçoit la douleur, mais il ne souffre pas lui-même. De ce qu'il a la perception de cette douleur, il ne s'ensuit pas qu'elle existe en lui. Le sens commun nous semble en dire

autant sur ce point que l'analyse physiologique. Il ne nous arrive jamais, quand nous nous brûlons la main ou le pied, de penser que la douleur est dans notre tête. Ce fait de conscience nous tromperait-il donc? Quant à l'insensibilité qui résulte de la section des nerfs, elle ne prouve, selon nous, qu'une chose, c'est que ces nerfs sont indispensables pour établir des liens d'activité, voire même une communauté, une unité de vie entre les organes et le cerveau, pour faire enfin que, selon ses attributions, celui-ci puisse percevoir ce qui se passe dans ceux-là.

M. Imbert cite cet autre exemple à l'appui de son idée: Quand j'entends un tambour, la membrane de mon tympan entre en vibration; c'est cette vibration qui me donne la sensation du bruit, et pourtant je ne dis pas que le bruit est dans mon oreille. C'est très-bien; mais vous ne dites pas non plus que le bruit est dans votre cerveau. La nature aurait manqué son but si elle ne vous faisait pas rapporter vos perceptions aux objets qui les ont produites. Certainement il n'y aurait pas de bruit pour vous si vous ne le perceviez pas, mais ce bruit existerait encore pour d'autres. Il n'est donc ni dans votre oreille ni dans votre cerveau, mais en dehors de vous.

Il est possible, au reste, qu'une explication suffisante nous eût mis d'accord sur tout cela avec M. Imbert, chose qui arrive souvent lorsque les discussions roulent plutôt sur des mots que sur des faits. Dans tous les cas, il ne s'agirait guère que de la valeur de quelques termes, affaire d'une très-minime importance. Peut-être même avons-nous tort de chicaner pour si peu le savant professeur dont nous analysons les leçons.

Passant aux maladies dites inflammatoires, M. Imbert se plaint qu'on les a étudiées d'une manière toute métaphysique. Pour Bichat, l'inflammation est une exaltation vitale; pour Broussais, c'est une maladie typique se présentant partout et toujours avec les mêmes caractères. On oublie que les organes ont une manière d'être spéciale, que les agents extérieurs ont sur eux un mode d'action spécifique, et que, par conséquent, le traitement de l'inflammation doit différer suivant ces organes. Heureusement le bon sens pratique triomphe toujours un peu de ces théories. En effet, pour traiter une inflammation des yeux par exemple, les médecins ne vont guère chercher leurs médicaments dans la classe des substances émollientes; de même quand ils ont affaire à une inflammation de l'estomac, etc.

Vient la troisième classe, celle des maladies organiques. Un organe peut s'atrophier par le manque de nourriture; si c'est un œil, l'enfant est borgne en venant au monde, ou bien les matériaux de la nutrition abonderont et il y aura hypertrophie, ou enfin ils pourront être viciés, ce qui donnera lieu à un autre ordre de maladies comme le rachitisme. Tous ces faits se rapportent à la moelle et non au système ganglionnaire. Le professeur revient sur ce principe et l'appuie par quelques nouvelles considérations; telles sont: la différence qui existe entre la substance des ganglions et celle du cerveau, le développement parallèle de l'axe cérébro-spinal et du système ganglionnaire à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale, et enfin l'absence du système des ganglions chez un grand nombre d'espèces qui se

nourrissent tout de même. Ces preuves nous ont paru moins solides que celles qu'il avait précédemment données, en se fondant principalement sur l'induction et l'analogie. On pourrait même lui retourner la dernière. Dans beaucoup d'espèces on ne découvre pas de système ganglionnaire, cela est vrai; mais il y en a un bien plus grand nombre qui sont privés d'axe cérébro-spinal et qui ne se nourrissent pas moins. Tous les mollusques, par exemple, ont des ganglions et n'ont pas de moelle épinière.

Voici enfin le traitement, ce point culminant de toute doctrine médicale, ce but suprême de tous les efforts de la médecine. Ici encore il ne nous faudra que déduire des conséquences. Celle qui se présente en première ligne, c'est qu'il ne faut pas traiter le poulmon dans la pneumonie, l'estomac dans la gastrite, etc. Agir ainsi, c'est traiter le symptôme et non la maladie; c'est faire comme l'horloger qui, pour ranger une montre, opérerait sur les aiguilles et non sur les rouages.

Il faut donc en premier lieu rechercher à quelle partie du cerveau ont de la moelle épinière correspond la maladie, ce que nous appellerons déterminer son genre. Cela fait, il faut tâcher de découvrir le spécifique de cette maladie, c'est-à-dire le remède qui doit ramener l'organe affecté dans son rythme naturel. Ce n'est pas ainsi qu'agissent aujourd'hui la plupart des médecins. Ils subissent encore l'influence de la méthode de Broussais, bien qu'ils répugnent en général à passer pour Broussaisiens. En conséquence, ils partent de cette hypothèse que toutes les maladies proviennent d'un surcroît des forces vitales ou d'une diminution de ces mêmes forces, ou, en d'autres termes qu'elles rentrent toutes dans les inflammations, les sub-inflammations et l'asthénie, et ils s'adressent de suite et toujours aux traitements antiphlogistique et tonique. Puis, si c'est le premier de ces deux cas et que la maladie persiste, comme ils ne peuvent pas soumettre indéfiniment le malade à un régime débilitant, ils passent à l'emploi des dérivatifs. Dans tout cela, ce qui les occupe le moins, c'est l'organe malade.

M. Imbert ne prétend pas bannir entièrement ces moyens de médication; ce sont des adjuvants qu'il ne faut pas dédaigner et qu'on voit souvent réussir; mais enfin ce n'est pas la véritable médecine. La véritable médecine est celle des spécifiques. On ne manquera pas de se récrier et de dire: Que parlez-vous de spécifiques? Où sont-ils donc? Nous n'en connaissons pas un seul. Le quinquina lui-même ne guérit pas toutes les fièvres. Ici, il ne faut que s'entendre, dit le professeur. Non, il n'y a pas de spécifique pour une espèce, pour un groupe imaginaire de maladies auquel vous auriez donné un nom commun; oui, au contraire, il y a des spécifiques pour les variétés des maladies. Pour prendre un exemple, il n'y a pas de spécifique pour la pneumonie, parce qu'il y a peut-être autant de sortes de pneumonie que d'individus atteints de cette affection. Rarement les symptômes sont identiquement les mêmes. Souvent aussi il y a des complications résultant des rapports nombreux et incessants que cet organe soutient avec les autres. Il faudra donc s'enquérir de l'état de la plèvre, du cœur,

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid sont du 19. Le sénat a voté la veille le projet de loi de dotation des religieuses, adopté déjà par le congrès. Le dernier, n'ayant pas d'affaires à l'ordre du jour, a suspendu ses séances jusqu'à nouvel ordre. Le général Concha, capitaine-général des provinces basques, a quitté précipitamment Madrid, la à première nouvelle du prétendu complot de Vittoria. Le *Phare* annonce que le comte de Fonollar, une des notabilités carlistes de la Catalogne, ancien membre de la junte de Berga, et qui avait passé onze ans en émigration, dont une grande partie à Toulouse, s'est rallié au gouvernement d'Isabelle. Ce personnage est rentré à Barcelonne, après avoir prêté serment entre les mains du consul de Perpignan.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 26 janvier — Le vice-roi n'est pas encore parti pour la Haute-Egypte; il a été retenu au Caire par l'arrivée de M. Galloway, qui lui a soumis un projet de chemin de fer du Caire à Suez. On assure que ce projet a été adopté par le pacha, et que des commandes pour sa mise à exécution vont être faites à nos principales maisons. Cependant on ne doit pas considérer cette affaire comme terminée; car, depuis quelque temps, il y a une telle instabilité dans toutes les décisions qui sont prises, que l'on n'est jamais sûr de voir exister le matin ce qui a été formellement arrêté la veille.

Un exemple récent de cette versatilité est l'affaire du barrage. Après avoir adopté le plan de M. Mougel, on y a renoncé pour s'arrêter à celui de M. Paulin, par la raison qu'il présentait une économie de temps et d'argent. Aujourd'hui, l'on prétend que le plan de M. Paulin est son tour abandonné et qu'on donne la préférence à celui de M. Mougel.

Voici, au dire de certaines gens qui se prétendent bien informés, ce qui se serait passé à ce sujet. M. Mougel, ayant eu communication officielle du plan de M. Paulin, a écrit immédiatement au vice-roi pour le prier de vouloir bien faire chercher dans les différents projets qu'il a lui-même présentés sur ce sujet à diverses époques, s'il ne s'en trouve pas un parfaite-

ment conforme à celui de M. Paulin, avec cette seule différence que ce dernier propose de faire le barrage en fer et en fonte seulement, tandis que M. Mougel prétend que, tout en faisant ce travail en fer et en fonte, une bâtisse est absolument nécessaire. Au surplus, la direction des ponts et chaussées de France n'avait pas approuvé ce plan de M. Mougel. Voyez le paquebot direct. C'est sur la réponse de Paris que S. A. prendra une décision. Jusque-là, tout reste en suspens.

Said-Pacha, qui était arrivé ici le 17, en est reparti le 23. Ibrahim-Pacha est de retour au Caire depuis le 18 de la petite cour, qu'il était allé faire dans la Haute-Egypte.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les opticiens Bloch sont visibles tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, hôtel du Parc; le départ est fixé, sans renvoi, à VENDREDI 28 du courant.

MM. Beuvelet et Lebas, artistes, venant de Paris et se rendant en Italie, se sont arrêtés quelques jours dans notre ville. Ils font des portraits au daguerréotype d'après les procédés les plus nouveaux, qui leur permettent d'opérer en quelques secondes par tous les temps. Ils garantissent la ressemblance et la beauté de leurs épreuves. Leurs appareils sont toujours prêts, et l'on n'attend jamais.

On les trouvera tous les jours, place des Terreaux, n° 5, maison de la Terrasse, au 6°, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Il a été perdu un billet de banque de 250 francs. On est prié de le porter au café de la Colonne, place des Terreaux, y aura récompense.

Toutes les personnes qui tiennent à la conservation parfaite de leurs cheveux ont adopté aujourd'hui l'emploi de la VÉRITABLE POMMADE DE PUYTREN, cosmétique infaillible pour les empêcher de blanchir et de tomber. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2.

MEDEAH. — Nous avons cette année un hiver qui ressemble singulièrement à ceux du nord de l'Europe. Sans égard pour la latitude, le froid envahit nos climats, la neige tombe en abondance, et quand par hasard elle ne tombe pas, des averses incessantes se succèdent jour et nuit.

La ville de Medeah, depuis la fin de l'année 1844 jusqu'à aujourd'hui 15 février 1845, a été désolée par ces intempéries. Dans les sinistres qui en ont été la conséquence, nous n'avons pas eu de mort d'homme à déplorer, il est vrai, mais les terrains, mais les bâtiments anciens, modernes ou en construction, ont eu beaucoup à souffrir.

On signale depuis six semaines une vingtaine de bâtiments plus ou moins endommagés; un des plus beaux, qui s'étendait sur une façade de cent pieds de longueur avec arcades au rez-de-chaussée, et dont le premier étage était orné de croisées à chambranles, frises et corniches, vient de s'écrouler.

MASCARA. — M. le commandant Charras, que le mauvais temps avait forcé de chercher un abri à Tiaret, est resté toute la semaine dans ce poste. On nous mande que, dans ces régions, la neige couvre le sol jusqu'à une hauteur de deux pieds, et l'on attribue à cette cause la non arrivée des chefs arabes de Djebel-Amour, qui ont déjà fait d-s propositions de soumission.

TLEMCEM. — Quoique le courrier de Tlemcen ne soit pas encore arrivé, nous avons cependant quelques nouvelles de la frontière. Tout est tranquille de ce côté. Abd-el-Kader, qui est resté longtemps sur la rive gauche de la Molouia, a transporté son camp, depuis quelques jours, un peu plus dans l'ouest. On présume que l'influence de l'empereur Abd-er-Rhman n'est pas étrangère à ce mouvement, et l'on en augure que les négociations qui vont s'entamer sur la question des limites se termineront sans accident. Ainsi tomberaient les appréhensions que l'on a pu avoir sur la bonne foi du souverain du Maroc.

VENTE APRES DECES.

(3^e PUBLICATION.)

Samedi premier mars 1845, à onze heures du matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n. 42, il sera procédé à la vente aux enchères de l'argenterie et des bijoux dépendant de la succession de Jean-Marie Bourdin, qui était farinier à la Croix-Rousse. (6371)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE, RUE DES MARRONNIERS, 1, A LYON.

A VENDRE

UN FONDS D'HOTEL

ET RESTAURANT.

Ce fonds, d'une grande importance et en pleine activité, est situé dans un quartier très-favorable. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest. (9970)

A VENDRE.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

Située dans une jolie petite ville aux environs de Lyon.

S'adresser à M. Chambet, libraire, quai des Célestins. (2743)

BONNE OCCASION.

A VENDRE A BON MARCHÉ, une forte PRESSE A PRESSER en bois, avec son cabestan. S'adresser à l'imprimerie du journal, rue de la Poulallerie, 49.

A VENDRE

20,000 MURIERS.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n. 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, à Vienne (Isère). (1534)

A CÉDER DE SUITE.

UN CAFÉ

en pleine activité et au centre de la ville.

S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6, au 2^e. (1536)

A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE

bien achalandé.

Il est situé rue Neyret, 25. S'y adresser. (1663)

AVIS.

UN MARCHAND DE FLEURS qui régulièrement, tous les ans, vient à Lyon, muni d'une collection de plantes à fleurs, tels que oignons, dahlias nouveaux, renouées remontantes, anémones et toute espèce de graines à fleurs, vient de débiter rue de la Préfecture, 5. (1666)

GOUTTE et RHUMATISME.

Nous ne pouvons trop recommander aux médecins et aux personnes atteintes de la goutte l'usage du SIROP ANTI-GOUTTEUX, de BOUÉE. C'est à son usage que nous devons l'activité aux affaires publiques d'un grand nombre de nos hauts fonctionnaires civils et militaires. Dépôts: à Lyon, à la pharmacie des Célestins et chez M. Vernet. (9199)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE

PAR LA VALLÉE DU RHONE,

Avec embranchements sur GENOBLIE et CHAMBERY.

Capital social: 50,000,000 f., divisé en 100,000 actions de 500 f. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.

CLÉMENT REYRE, membre du conseil général du Rhône, 1^{er} adjoint faisant fonctions de maire de Lyon, président.

LACROIX DE LAVAL, ancien député, ancien maire de Lyon.

ISAAC RÉMOND, membre du conseil général du Rhône, censeur de la banque de Lyon.

RIBOUD, ancien président du conseil des prud'hommes, adjoint au maire de Lyon.

BERGIER, membre du conseil municipal de Lyon.

OLIVIER, de la maison Guyon et Olivier, banquiers.

MARCEAU-PIGNATEL, ancien négociant.

Banquiers de la Compagnie: MM. veuve GUÉRIN ET FILS.

On souscrit à Lyon, à partir du 18 février courant, dans les bureaux de la Compagnie, rue Lafont, n° 6, et chez M. DUGUEY, ancien notaire, rue du Plat, n° 2. (2738)

MM.

PAUL EYMARD, négociant.

RENÉ DARDEL, architecte de la ville de Lyon.

ANTONIN JOANNON, négociant, juge au tribunal de commerce de Lyon.

BOUCHARDIER, de la maison Guigon et Bouchardier, banquiers, juge au tribunal de commerce de Lyon.

JACQUES BREITMAYER-VIGNIER, directeur de la Compagnie générale des bateaux à vapeur.

PROSPER REYRE, de la maison Pine-Desgranges et C^e, banquiers.

BURDET, gérant de la compagnie des Papins.

LOUIS BONNARDET, secrétaire.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxus blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — A Mâcon, dépôt chez M. Voituré, pharmacien, rue Municipale. (8864)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers. (8616)

PROCÉDÉS DE RUOLZ.

APPLICATION

D'OR ET D'ARGENT SUR TOUS LES MÉTAUX.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES,

Magasin place des Terreaux, 19, Palais-des-Arts; fabrique et magasin rue Tramassac, 22.

La douzaine de couverts en pakfond, garantie par le poinçon de la balance, chargés à 60 grammes d'argent.

Soupières, réchauds, cafetières, plats ronds et longs à filets, avec contours, ayant le poids, le sou et la forme de ceux en argent; thières, flambeaux, candélabres dorés ou argentés.

Couteaux de dessert, cuillères à café et cuillères de dessert argentées ou dorées.

Le tout à prix fixe.

Ils dorent, argentent et remettent à neuf tous les vieux objets. (2730)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

Bateaux à vapeur LES AIGLES, entreprise de L. Breitmayer aîné et C^e, place de la Charité, 42, à Lyon.



SERVICE SPÉCIAL DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE. L'AIGLE

Partira les jours impairs, à 10 heures 1/2 du matin, et touchera à tous les ports intermédiaires. (7317)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Maligou, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (9156)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude M^e Ducruet, notaire, ci-devant quai de l'Archevêché, n. 28, est transférée sur le quai de la Baleine, n. 21, au 2^e étage. (9402)

GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu vendredi prochain 28 février, à une heure précise, chez M. G. Platzmann, 1, place Bellecour, pour prendre connaissance du dernier inventaire, etc. (7687)



Pâte pectorale de Lichen.

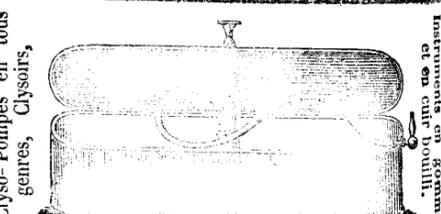
Il est rare que les toux les plus opiniâtres ne cessent par l'emploi de ce bonbon. Les poitrines faibles en éprouvent les plus heureux effets. (8405)

A LYON, CHEZ VERNET, PHARMACIEN.

FUMIGATIONS PECTORALES

de J. ESPIC, pharmacien à Bordeaux. Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix: 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8406)



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 42.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs. Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHARRAZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 42, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foix; à Châlons-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; à Mâcon, POUCHERAN-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse) ROUZIER, Grande-Rue, 1. (7814)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSILY FILS, Rue Poulallerie, 19.